



## Clos Fleuri...

... **était pendant longtemps une institution florissante** où le personnel s'y sentait extrêmement bien. Pour la FOPIS, c'était un « désert syndical » ! Comment intéresser des collaborateurs et collaboratrices qui sont heureux dans leur poste à la défense de leur statut ? Une vraie gageure !

Suite au **changement du Directeur en 2009**, les difficultés ont commencé. Une première intervention des syndicats s'est soldée par un échec : impossible de mettre en place un dialogue dans la fondation. Les années passent, entre **départs et licenciements de collaborateurs et collaboratrices, souvent dans la souffrance** (84 départs dont 16 licenciements en 5 ans). Un climat de terreur est dénoncé à quelques reprises de manière anonyme aux syndicats les laissant sans possibilité d'agir. En **août 2017**, un bouchon saute : le licenciement de trop ! La parole se libère, **les témoignages affluent** et un premier contact entre le personnel et la Direction de la santé et des affaires sociales est organisé pour faire part du climat dans la fondation. **La FOPIS interpelle le Conseil de fondation qui conteste avec la plus grande véhémence les dysfonctionnements**. Mis sous pression par la DSAS, le Conseil de fondation finit par accepter la conduite d'**une enquête de satisfaction**. Les conclusions de cette enquête **démontrent un vrai malaise dans l'institution** : l'esprit de dialogue fait défaut et le personnel se sent mis sous pression, pas écouté, pas considéré dans ses compétences-métiers. Point positif : le professionnalisme des collaborateurs et collaboratrices est fortement mis en avant, la prise en charge des usagers n'ayant pas souffert du climat de travail difficile dans lequel les encadrants évoluent quotidiennement. **Parmi les mesures proposées par l'enquête, la mise en place d'une commission du personnel, processus qui sera accompagné par la FOPIS.**

Du côté du personnel, le besoin de témoigner ouvertement au Conseil de fondation des souffrances endurées est entendu : le 28 juin, le Conseil *in corpore* entend les collaborateurs et collaboratrices dire leur profond malaise. Une **résolution, constatant une rupture du lien de confiance entre le personnel et la direction** est transmise au Conseil de fondation. Celui-ci renouvellera sa confiance en le directeur et le laissera en place.

Durant l'**automne 2018**, la FOPIS s'attèle à la **mise en place de la commission du personnel**. En novembre, le projet de règlement est soumis en assemblée du personnel. A cette occasion, **le personnel demande à avoir un représentant au Conseil de fondation**, par 44 voix contre 11. **Le Conseil écarte cette demande** et modifie le règlement de la commission du personnel pour y insérer des rencontres annuelles. Un petit pas sur le fond mais sur la forme, il n'appartenait pas au Conseil de fondation de rédiger lui-même les articles concernés dans le règlement. Cette tâche revenait à la commission du personnel...

**Ce règlement de la Commission du personnel prévoit un accompagnement de la FOPIS pendant deux ans. Mais le Conseil de fondation dicte, au printemps**

**2019, les conditions de cet accompagnement : la FOPIS ne sera pas présente dans les rencontres entre la commission et le Conseil de fondation et/ou la Direction.** Dialoguer oui, mais à leurs conditions, uniquement. Est-ce là l'esprit de partenariat ?

En parallèle, un coaching de la fondation est mis en place sur injonction de la DSAS. Il se limite toutefois aux rôles dans l'institution et la FOPIS n'est amenée qu'à être informée des travaux, en aucun cas elle ne peut y participer... alors que le personnel s'était dit partant pour cette mesure si notre faitière y prenait part.

**Aujourd'hui, le personnel est divisé et ce clivage, inévitable dans ce genre de situation, est amplifié par les opérations de dénigrement du conseil de fondation et de la Direction notamment vis-à-vis des nouveaux arrivés. La FOPIS est pointée du doigt par certains collaborateurs qui oublient un peu vite qu'en réalité le déclencheur du conflit trouve son origine dans les dysfonctionnements des instances de la fondation. Les souffrances restent, et le climat de peur et de pression pèse sur le moral du personnel. Tant la direction que le conseil sont aujourd'hui incapables de restaurer la sérénité et la cohésion au sein du personnel.**

C'est pourquoi, **la FOPIS appelle l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices des institutions sociales fribourgeoises à se mobiliser pour leurs collègues de Clos Fleuri** afin de leur montrer leur soutien : non, la situation n'est pas inéluctable. Oui, le changement est possible. Oui, les professionnel·le-s du milieu du handicap sont inquiets de ce qui se passe dans cette fondation. La structure juridique des fondations échappe au regard extérieur. L'Etat, bien qu'il finance cette fondation de droit privé, l'a mandaté d'une prestation de service public voit son contrôle se limiter à la qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap. Autrement dit, dans une fondation, on peut allègrement maltraiter le personnel, aucune autorité ne peut agir de manière efficace et rapide pour que cela cesse ! **Non, nous ne mettons pas toutes les fondations dans le même panier. Certaines fonctionnent à merveille, mais c'est la personnalité de ceux qui la dirige qui fait la différence ! A Clos Fleuri, il manque de personnalités ouvertes au dialogue, prêtes à remettre en question leur jugement et à évoluer !**

Tout l'enjeu des métiers liés au milieu de la personne en situation de handicap est d'amener à « élever » l'individu, dans le sens de « porter vers le haut ». Mais comme collaborateur et collaboratrice à Clos Fleuri, le personnel est ramené à un statut d'inférieur, de simple exécutant. **La divergence profonde entre les valeurs des métiers et le management doit cesser. Tous ensemble, faisons front pour porter les professionnel·le-s des institutions fribourgeoises vers une légitime reconnaissance fondée sur leur formation et leurs compétences humaines !** Tous, soyons solidaires des collègues de Clos Fleuri parce que leur dévouement aux bénéficiaires n'a jamais failli. Tous, montrons que ce qui se passe dans cette fondation ne doit laisser personne indifférent : en 2019, il ne doit plus exister de conditions au dialogue institutionnel ! **Le partenariat, c'est traiter d'égal à égal !**